



Rapport de transparence 2007  
Régimes de pension sectoriels sociaux Sefocam

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la LPC, nous vous soumettons par la présente le rapport annuel relatif à la gestion, par Sepia, des régimes de pension sectoriels sociaux des entreprises de Garage (C.P. n° 112), de la Carrosserie (C.S.-P. n° 149.02), du Commerce du métal (C.S.-P. n° 149.04) et du Sous-commission paritaire pour la récupération de métaux (C.S.-P. n° 142.01).

Ce rapport est constitué de deux parties, dont la première traite du volet pensions et la seconde, du volet solidarité.

## 1. Engagement de pension

### 1.1. Financement de l'engagement de pension

**Règlement de pension** Une description détaillée du mode de financement des engagements de pension figure dans le règlement de pension annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectives<sup>1</sup>. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam ([www.Sefocam.be](http://www.Sefocam.be)), où le document en question est publié.

**Contributions définies** Les engagements de pension sectoriels sont du type « contributions définies ». Dans ce cadre, les organisateurs se sont engagés à verser, pendant la carrière active des affiliés, des contributions périodiques prédéfinies, qui sont capitalisées dans le but d'obtenir un certain capital final à la date d'expiration.

Vous trouverez ci-dessous la contribution annuelle totale aux engagements de pension sectorielle par affilié.

	du 01/01/2002 au 31/12/2003	du 01/01/2004 au 31/12/2005	à partir du 01/01/2006
Garages	1% du volet pension	≈ 0,95% du volet pension ≈ 0,05% du volet solidarité	≈ 1,14% du volet pension ≈ 0,06% du volet solidarité
Carrosserie	1% du volet pension	≈ 0,95% du volet pension ≈ 0,05% du volet solidarité	≈ 1,24% du volet pension ≈ 0,06% du volet solidarité
Commerce du métal	1% du volet pension	≈ 0,95% du volet pension ≈ 0,05% du volet solidarité	≈ 1,14% du volet pension ≈ 0,06% du volet solidarité
Récupération de métaux			≈ 0,66% du volet pension ≈ 0,04% du volet solidarité

**Financement** Les garanties assurées des engagements de pension sectoriels sont financées par les organisateurs exclusivement. Le financement repose sur des contributions mensuelles et sur la technique de la capitalisation individuelle.

<sup>1</sup> La convention collective de travail du 26 mai 2005 modifiant et coordonnant le régime de pension sectoriel social pour ce qui est des secteurs des Garages, de la Carrosserie et du Commerce du métal et la convention collective de travail du 20 octobre 2005 instaurant un régime de pension sectoriel pour le secteur de la Récupération des métaux.

## 1.2. Stratégie d'investissement

Fonds cantonné de la branche 21 Les contributions relatives aux engagements de pension sectoriels sont capitalisées dans un fonds cantonné de la branche 21. A cet égard, Sepia garantit, dans le cadre de l'engagement de résultats souscrit, que les contributions versées sont capitalisées de manière à ce qu'il soit au minimum toujours satisfait à la garantie de rendement minimale prévue à l'article 24, §2 de la loi relative aux pensions complémentaires.

Distribution de l'intégralité des bénéfices Outre le rendement garanti précité, Sepia procède à une distribution de l'intégralité des bénéfices, en fonction des résultats du fonds cantonné au cours de l'année écoulée. Le fonds cantonné est constitué de l'actif inscrit au bilan de Sepia ; cet actif est lui-même dissocié du reste de l'actif, de sorte qu'il constitue un fonds séparé.

Convention-cadre Pour pouvoir garantir le rendement précité, Sepia a recours à une stratégie d'investissement défensive, où les placements sont principalement effectués en titres à revenu fixe. Cette stratégie a pour but de garantir la sécurité, le rendement et la liquidité des placements. A cet égard, il est tenu compte d'une diversification et d'une répartition avisées des placements.

Ainsi peut-on globalement affirmer que le portefeuille de placements est constitué à 85% d'obligations et à 15% d'actions. Les pourcentages précités peuvent toutefois varier dans certaines limites, pour permettre au portefeuille de se conformer plus étroitement aux opportunités concrètes du moment. L'on peut donc résumer de la façon schématique suivante les principes appliqués au sein de la convention-cadre relative aux investissements :

	Médiane	Ecart (+)	Ecart (-)
Obligations	85%	10%	10%
Actions	15%	10%	10%
Liquidités	0%	20%	0%

Choix du gestionnaire de patrimoine La structure de Sepia met en avant la compétence décisionnelle des organisateurs dans le cadre des engagements de pension sectoriels. Les représentants de Sepia eux-mêmes se tiennent à l'arrière-plan : ils mettent d'une part leur savoir-faire technique et leur expérience à la disposition des représentants du secteur et veillent d'autre part à l'exécution d'une gestion financière équilibrée, à la lumière des engagements de résultats souscrits par Sepia (voir ci-devant).

Compte tenu de cette philosophie, les organisateurs des engagements de pension sectoriels sont habilités à s'attacher les services d'un gestionnaire de patrimoine externe. Les organisateurs ont fait usage de cette possibilité et désigné les deux gestionnaires de patrimoine suivants, à qui ils ont confié la gestion financière des engagements de pension sectoriels :

- ? Delta Lloyd, à concurrence de 60% du portefeuille de placements ;
- ? Dexia Asset Management, à concurrence de 40% du portefeuille de placements.

Gestion de l'actif La composition du portefeuille et la mesure dans laquelle elle tient compte d'aspects sociaux, éthiques et environnementaux, sont commentées ci-après pour ce qui concerne la gestion de l'actif assurée tant par la Delta Lloyd que par Dexia Asset Management.

? *Composition du portefeuille (en %, rapport entre portefeuille partiel et portefeuille total)*

		01/07	02/07	03/07	04/07	05/07	06/07	07/07	08/07	09/07	10/07	11/07	12/07
Delta Lloyd	Actions	18,55	17,91	15,27	15,75	15,96	15,59	15,31	15,26	15,15	15,40	15,42	14,98
	Obligations	81,22	81,67	78,33	81,36	81,76	81,94	82,77	82,80	82,74	83,62	82,92	82,80
	Cash	0,23	0,42	6,40	2,88	2,28	2,47	1,91	1,95	2,11	0,98	1,66	2,22
Dexia AM	Actions	16,86	16,02	16,27	16,70	16,92	16,47	16,56	16,70	17,94	17,64	16,80	16,36
	Obligations	81,26	79,87	79,58	79,86	81,29	79,39	81,32	80,47	79,33	80,34	82,31	81,12
	Cash	1,88	4,11	4,15	3,44	1,80	4,14	2,13	2,83	2,69	2,02	0,89	2,52

? *Aspects sociaux, éthiques et environnementaux liés à la composition du portefeuille*

	Pourcentage du portefeuille investi selon des critères de durabilité	Critères appliqués	Commentaire
Delta Lloyd	Actions : 77%	Divers indices éthiques (Dow Jones et Sustainability, Ethibel)	Le cadre de référence convenu prévoit que la répartition stratégique des actifs se compose en moyenne de 15% d'actions de la zone UEM et de 85% d'obligations d'Etat en Euro. On peut déroger à cette répartition dans le respect de certaines marges (au préalable définies). La stratégie d'investissement de Delta Lloyd Bank repose sur un scénario macro-économique qui résulte en une surpondération (ou sous-pondération) d'actions et d'obligations par rapport à la répartition stratégique des actifs. En outre, une politique spécifique est définie pour chaque catégorie d'actif (actions et obligations). Début 2007, la partie actions du portefeuille a été surpondérée, au détriment d'une sous-pondération des obligations. En mars 2007, la position surpondérée en actions a été ramenée à une position neutre. En raison de l'effet de marché positif, une position légèrement surpondérée en actions a été maintenue à partir d'avril. Dans le cadre du portefeuille d'actions, une politique sectorielle relativement neutre a été menée et l'accent a été mis sur le stock picking (sélection de titres). On a opté pour un portefeuille d'actions de qualité, principalement des big caps (valeurs à grande capitalisation boursière) au détriment des small & mid caps. La sélection d'actions s'effectue en premier lieu sur la base de facteurs fondamentaux. Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux jouent un rôle secondaire lors de la sélection des actions et sont corroborés via divers indices éthiques (principalement Dow Jones Sustainability et Ethibel. Quasiment 59% des actions en portefeuille (au 31/12/2007) en portefeuille font partie d'au moins l'un des indices éthiques précités. Ensemble, ces actions représentent 77,15% du portefeuille d'actions (au 31/12/2007).

Delta Lloyd	Obligations : 91% (govies)	JPM EMU + Ethibel Sustainable Index	Le cadre de référence pour le portefeuille est l'indice JP Morgan Government Bond Index. Au 31/12/2007, le portefeuille était investi à 91% dans ce benchmark par rapport à 83% fin 2006. Les 9% restants ont été investis dans des valeurs principalement financières (4,1%), bancaires (1,2%) et industrielles (3,6%). Environ 13% de la partie non-étatique a été investie dans une obligation d'un émetteur qui fait partie de l'indice Ethibel Sustainability: GlaxoSmithKline. Le reste a été investi dans AIG Sunamerica, Citigroup, Investor AB, General Electric, Robert Bosch et Terna. Les obligations de société peuvent être scindées comme suit en fonction du rating: 0,35% AAA, 1,4% AA+, ,.19% AA et 5,4% AA-. ...
Dexia AM	87.72%	Conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✍ Conventions fondamentales de l'OIT</li> <li>✍ Travail forcé</li> <li>✍ Liberté syndicale</li> <li>✍ Discrimination</li> <li>✍ Travail des enfants</li> <li>✍ Pour les entreprises: respect des conventions fondamentales de l'OIT;</li> <li>✍ Pour les autorités: ratification par les autorités des conventions fondamentales de l'OIT.</li> </ul>

### 1.3. Rendement des investissements

Delta Lloyd

Delta Lloyd a enregistré un rendement de 2,78% en valeur de marché, contre 2,74% pour le benchmark. Le rendement comptable s'élève à 4,71%.

#### *Explication*

*En 2007, un rendement de 2,78% de valeur de marché a été atteint, alors que le benchmark atteignait un rendement de 2,74%. Le portefeuille a enregistré de meilleures prestations que le benchmark en raison du fait que la position des actions était légèrement surpondérée en 2007 et que les actions se sont sensiblement mieux comportées que les obligations au cours de cette même année 2007. Le portefeuille d'actions en soi s'est donc aussi mieux comporté que le benchmark d'actions, ce qui a également contribué au surrendement du portefeuille par rapport au benchmark. Ce surrendement était surtout lié au fait que le portefeuille était principalement constitué de large caps, qui se sont sensiblement mieux comportés que les small et mid caps en 2007. Le rendement comptable s'élevait à 4,71% en 2007.*

Dexia AM

Dexia AM a enregistré un rendement de 1,85% en valeur de marché, contre 2,74% pour le benchmark. Le rendement comptable s'élève à 4,50%.

#### *Explication*

*La stratégie d'investissement à long terme est principalement déterminée par le cadre de référence convenu. A court terme, la stratégie d'investissement de Dexia Asset Management est déterminée par un scénario macro-économique solidement étayé. Les perspectives de croissance économique améliorées en cours d'année et les bons résultats d'exploitation plaident en faveur de la surpondération des actions en cours d'année. La surpondération s'élevait à 2,94% fin septembre. La crise de confiance et des liquidités nous a incités à adopter un positionnement plus défensif au quatrième trimestre. La surpondération était encore de 1,36% fin décembre.*

*La surpondération en actions se révèle a posteriori un bon choix vu la bonne performance du marché des actions en 2007. On a toutefois enregistré une sous-performance du volet actions par rapport à la référence. Cette sous-performance est due à la surpondération au niveau du secteur pharmaceutique et à la sous-pondération sur le secteur IT. En outre, plusieurs actions enregistrant de bonnes prestations n'étaient pas reprises dans le portefeuille, à l'instar de Bayer, Henkel et Inditex.*

*Pour ce qui est de la partie obligations, on a opté pour un positionnement défensif à la lumière de la crise des liquidités. Ainsi, les obligations de société ont été démantelées pour passer de 18,75% début 2007 à 15,6% à la fin de l'année. Le portefeuille a été diversifié à des obligations liées aux taux d'intérêt interbancaires (obligations hautement solvables avec un rating AAA). En raison de la plus grande sensibilité aux intérêts et de la surpondération dans le secteur financier, le portefeuille d'obligations a légèrement sous-performé.*

Détails

Les résultats des investissements sont commentés davantage dans le détail ci-après. Nous nous pencherons en premier lieu sur le rendement financier, pour passer ensuite à un aperçu des plus-values et des moins-values réalisées et enfin, au rendement comptable.

? Rendement financier au 31/12/2007 (en chiffres absolus exprimés en EUR)

	Investment type	Market Value	Per centage	Bench mark	Deviation	Return YTD	Return Benchmark	Excess return
Delta Lloyd	Actions	6.358.292,94	14,98%	15,00%	-0,02%	9,30%	7,82%	1,48%
	Obligations	35.147.738,51	82,80%	85,00%	-2,20%	1,40%	1,78%	-0,38%
	Cash	942.642,02	2,22%	0,00%	2,22%	3,71%	0,00%	3,71%
	Total	42.448.673,47	100%	100%	0,00%	2,78%	2,74%	0,04%
Dexia AM	Actions	4.730.154,83	16,36%	15,00%	1,36%	6,06%	7,82%	-1,76%
	Obligations	23.454.318,80	81,12%	85,00%	-3,88%	1,15%	1,78%	-0,63%
	Cash	727.591,44	2,52%	0,00%	2,52%	-	-	-
	Total	28.912.065,07	100%	100%	0,00%	1,85%	2,74%	-0,89%
Total		71.360.738,54				2,41%	2,83%	-0,42%

? Aperçu des plus-values et des moins-values réalisées au 31/12/2007 (chiffres en EUR)

Delta Lloyd	Plus-values réalisées sur les actions	315.557,40
	Plus-values réalisées sur les obligations	60.603,67
	Moins-values réalisées sur les actions	-24.329,65
	Moins-values réalisées sur les obligations	-205.470,13
	Total	146.361,29
Dexia AM	Plus-values réalisées sur les actions	202.909,52
	Plus-values réalisées sur les obligations	3.792,81
	Moins-values réalisées sur les actions	-25.197,27
	Moins-values réalisées sur les obligations	-29.513,99
	Total	151.991,07
Total général		298.352,36

? Rendement comptable au 31/12/2007

Gestionnaire patrimoine	de	Période	Rendement comptable depuis le début de l'exercice
Delta Lloyd		01/01/2007-31/12/2007	4,71%
Dexia AM		01/01/2007-31/12/2007	4,50%

#### 1.4. Structure des frais

Dossier technique	Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de pension sectoriels, les fondements techniques de l'assurance de groupe contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).
Frais imputés	L'on peut distinguer les frais suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une part, les frais liés à la « gestion du passif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire : les frais afférents aux nouvelles affiliations, aux calculs annuels, à la majoration des garanties assurées, etc. Ces frais, imputés par Sepia, sont exprimés en fonction d'un pourcentage appliqué aux contributions ;</li><li>- et d'autre part, les frais liés à la « gestion de l'actif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire les frais de gestion des gestionnaires de patrimoine.</li></ul>
Frais imputés par Sepia	Pour l'année d'assurance 2007, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 697.621,17 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de pension sectoriels.  Au total, la limite maximale de 5% des contributions fixée pour les plans de pension sociaux n'a pas été dépassée.
Frais imputés par les gestionnaires de patrimoine	Les frais de gestion portés en compte par gestionnaire de patrimoine et par trimestre sont détaillés ci-après. L'importance du patrimoine en gestion n'étant pas identique (voir la répartition 60% -40% précitée), une comparaison en termes absolus ne refléterait pas entièrement la réalité. C'est la raison pour laquelle nous proposons ci-dessous deux tableaux comparatifs, dont le premier fait la synthèse des frais de gestion en chiffres absolus et le second affiche les frais exprimés proportionnellement au patrimoine en gestion.

? *Chiffres absolus (en euros et TVA comprise)*

Frais	2007	
	Delta Lloyd	Dexia AM
Rémunération du gestionnaire	43.077,64	41.531,47
Droits de garde	12.131,77	6.508,27
Frais de transaction achats	1.683,63	3.149,57
Frais de transaction ventes	1.977,47	953,17
Encaissement dividendes	0,00	237,99
Total	58.870,51	52.380,47

? En pourcentage du patrimoine géré par le gestionnaire de patrimoine (valeur comptable)

Frais	2007	
	Delta Lloyd	Dexia AM
Rémunération du gestionnaire	0,12%	0,14%
Droits de garde	0,03%	0,02%
Frais de transaction achats	0,005%	0,01%
Frais de transaction ventes	0,005%	0,00%
Encaissement dividendes	0,00%	0,02%
Total	0,16%	0,18%

Participation  
bénéficiaire

#### 1.5. Participation bénéficiaire

En sus du rendement garanti de 3,25%, une participation bénéficiaire a été octroyée aux polices individuelles. La participation bénéficiaire pour l'année 2007 a été fixée à 0,75%. En d'autres termes, le rendement global pour 2007 s'élève à 4%.

Ceci s'inscrit résolument au-delà du rendement minimum de la LPC, selon laquelle la capitalisation n'a pas à être supérieure à l'indice au cours des 5 premières années de l'affiliation.

## 2. Engagement de solidarité

Règlement de solidarité	<p>2.1. Financement de l'engagement de solidarité</p> <p>Une description détaillée du mode de financement des engagements de solidarité figure dans le règlement de solidarité annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectifs<sup>2</sup>. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (<a href="http://www.Sefocam.be">www.Sefocam.be</a>), où le document en question est publié.</p>
Financement	<p>Les garanties assurées des engagements de solidarité sont financées par les organisateurs. Le financement repose sur des primes temporaires d'un an, qui sont versées mensuellement en douzièmes.</p>
Fonds de solidarité Sefocam	<p>2.2. Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais</p> <p>Un fonds de solidarité, nommé «Fonds de solidarité Sefocam», a été créé au sein de Sepia. Dans ce cadre, Sepia s'est engagé à distribuer et à accorder au titre de participation bénéficiaire, en surplus des bases tarifaires, l'intégralité des bénéfices issus des assurances.</p> <p>L'assurance des prestations de solidarité étant réassurée à 100% :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>? le bilan du Fonds de solidarité ne comprend qu'un montant très limité d'actifs dont la gestion s'effectue de façon conservatrice;</li><li>? le résultat positif du compte de pertes et de profits se compose pour la majeure partie de ristournes de participation bénéficiaire que les réassureurs accordent à Sepia. Ceux-ci atteignaient 498.658 EUR (à augmenter d'un montant de 1.779 EUR de taxe sur les participations bénéficiaires) en 2007. De ce montant 124.213 EUR correspond à un résultat complémentaire d'expérience rating pour l'année comptable 2006 et 355.000 EUR provient d'une estimation du résultat positif pour l'année comptable 2007, ledit montant étant encore à augmenter de 19.444 EUR de dotation pour participation bénéficiaire en cas de décès (35%).</li></ul>
Dossier technique	<p>Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de solidarité, les fondements techniques contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).</p>
Frais imputés par Sepia	<p>Pour l'année d'assurance 2007, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 35.498,45 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de solidarité sectoriels.</p>
Mise en réserve intégrale des bénéfices	<p>2.3. Participation bénéficiaire</p> <p>Dans le cadre du volet solidarité, il n'est pas vraiment question de "répartition des bénéfices" mais plutôt de "mise en réserve des bénéfices". Dans le volet solidarité, il n'existe d'ailleurs pas de réserves acquises, ce qui empêche de partager le bénéfice d'un exercice comptable donné par rapport aux réserves.</p>

<sup>2</sup> La convention collective de travail du 26 mai 2005 modifiant et coordonnant le régime de pension sectoriel social pour ce qui est des secteurs des Garages, de la Carrosserie et du Commerce du métal et la convention collective de travail du 20 octobre 2005 instaurant un régime de pension sectoriel pour le secteur de la Récupération des métaux.

En revanche, conformément aux recommandations de la CBFA, les bénéfices sont mis en réserve : le résultat reste intégralement dans le volet solidarité et est affecté au financement des obligations futures du régime de solidarité. Pour l'année 2007 les bénéfices s'élèvent à un montant de 518.025,00 EUR. De cette manière, un montant de 498.657,82 EUR (à augmenter de 1.779 EUR de taxe sur les participations bénéficiaires) a été ajouté à la provision pour participation bénéficiaire. Le faible solde technique restant de 12.859,37 EUR a été ajouté à la réserve de fluctuation.